

Avis n° 2026/06
relatif à l'accréditation de
Institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
Sigle :	ISAE-SUPAERO
Type :	Public
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Toulouse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2025/09 , Avis n° 2023/06 , Avis n° 2019/11-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Toulouse
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'aéronautique et de l'espace, spécialité génie industriel (nouvel intitulé demandé : génie industriel pour l'aéronautique et l'espace), en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Toulouse

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteur principal), Patricia SOURLIER (corapporteur), Jean-Louis BONNIN (expert), Hatem ZENZRI (expert international), Corentin POUPRY (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 juin 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'aéronautique et de l'espace, spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace (anciennement génie industriel), sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations** selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à déposer **le 15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Mettre en place un processus de contrôle garantissant la fiabilité des données de l'établissement et de ses formations, pour les données transmises à la CTI ou publiées sur son site internet ;
- Unifier le vocabulaire utilisé pour décrire les cursus dans les catalogues des formations et dans le règlement de scolarité. Privilégier la description par UE/ECUE préconisée par la CTI. Diffuser à l'ensemble des parties prenantes une information unique, claire, et respectée dans la pratique des jurys, concernant la validation des cursus ;
- Intensifier le déploiement de la démarche compétences : afficher les liens entre modules et compétences visées, renforcer l'approche multidisciplinaire dans la construction des activités pédagogiques et la mise en œuvre de leur évaluation, accélérer la formation des enseignants, impliquer étudiants et professeurs dans l'ensemble de la démarche. S'assurer de l'appropriation des référentiels de compétences et de la démarche par tous ;
- Mettre en place un pilotage intégral de l'évaluation des enseignements par la direction des formations, du lancement des enquêtes jusqu'à la publication des résultats. Augmenter le taux de participation des élèves ;
- Renforcer la présence des PME-PMI dans les conseils de perfectionnement ;
- Favoriser le développement d'une vie étudiante décloisonnée, entre les associations des diverses formations de l'institut ou avec des associations étudiantes d'écoles partenaires.

Pour le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

- Ré-organiser le programme autour d'UEs, composées d'ECUE, de taille raisonnable en regroupant notamment des modules de très petite taille, inférieure à un crédit, et en définissant des objectifs d'apprentissage par UE.

Pour le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, spécialité Génie industriel pour l'aéronautique et l'espace

- Introduire dans le programme et les heures encadrées, des enseignements sur l'éthique des données et leurs usages, sur le management de la santé et de la sécurité au travail et sur la préparation à l'emploi.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace - Engineering master's degree of Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'aéronautique et de l'espace, spécialité génie industriel pour l'aéronautique et l'espace (anciennement génie industriel) - Engineering master's degree of Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, in industrial engineering for aerospace engineering	2026	2030-2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 juin 2026.

Avis approuvé par voie électronique, le 30 juin 2026.

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire PEYRATOUT

